



ASSEMBLÉE NATIONALE DU QUÉBEC

PREMIÈRE SESSION

QUARANTE-TROISIÈME LÉGISLATURE

Procès-verbal

de l'Assemblée

Le jeudi 9 mai 2024 — N° 127

**Présidente de l'Assemblée nationale :
Mme Nathalie Roy**

La séance est ouverte à 9 h 40.

AFFAIRES COURANTES

Déclarations de députés

Mme Picard (Soulanges) fait une déclaration afin de féliciter la ville de Saint-Lazare pour l'obtention d'un certificat de mérite de l'Association internationale des producteurs horticoles.

Mme Caron (La Pinière) fait une déclaration afin de souligner le succès du Rendez-vous national sur le maintien à domicile organisé par la Coalition pour la dignité des aînés.

Mme Dionne (Rivière-du-Loup-Témiscouata) fait une déclaration afin de souligner le 30^e anniversaire de la Fromagerie des Basques.

Mme Ghazal (Mercier) fait une déclaration afin de souligner l'importance de lutter contre la précarité menstruelle.

Mme Bogemans (Iberville) fait une déclaration afin de souligner le 50^e anniversaire de l'entreprise Saint-Jean Bearing.

9 mai 2024

Mme Maccarone (Westmount–Saint-Louis) fait une déclaration afin de rendre hommage à Mme Marina Boulos-Winton.

M. Dufour (Abitibi-Est) fait une déclaration afin de souligner l'importance de l'accès aux services médicaux en région.

M. Asselin (Vanier-Les Rivières) fait une déclaration afin de souligner le succès du colloque jeunesse sur la santé mentale de l'académie Saint-Louis.

Mme Laforest (Chicoutimi) fait une déclaration afin de souligner le 20^e anniversaire du Gala des Dubuc de la Chambre de commerce et d'industrie Saguenay-Le Fjord.

Mme Lecours (Les Plaines) fait une déclaration afin de féliciter Mme Mélissa Desjardins pour sa nomination aux American Cake Awards.

Mme Biron (Chutes-de-la-Chaudière) fait une déclaration afin de souligner la tenue de l'événement hommage aux bénévoles dans la circonscription de Chutes-de-la-Chaudière.

Mme Dorismond (Marie-Victorin) fait une déclaration afin de souligner l'acte de bravoure de Mme Aya Bakhti Marrakchi.

9 mai 2024

À 9 h 54, M. Lévesque, deuxième vice-président, suspend les travaux pour quelques instants.

Les travaux reprennent à 10 h 06.

À la demande de Mme la présidente, l'Assemblée observe un moment de recueillement à la mémoire de M. Fernand Lalonde, ancien député de Marguerite-Bourgeoys.

Présentation de projets de loi

Mme Guilbault, ministre des Transports et de la Mobilité durable, propose que l'Assemblée soit saisie du projet de loi suivant :

n° 61 Loi édictant la Loi sur Mobilité Infra Québec et modifiant certaines dispositions relatives au transport collectif

La motion est adoptée.

En conséquence, l'Assemblée est saisie du projet de loi n° 61.

9 mai 2024

M. Julien, ministre responsable des Infrastructures, propose que l'Assemblée soit saisie du projet de loi suivant :

n° 62 Loi visant principalement à diversifier les stratégies d'acquisition des organismes publics et à leur offrir davantage d'agilité dans la réalisation de leurs projets d'infrastructure

La motion est adoptée.

En conséquence, l'Assemblée est saisie du projet de loi n° 62.

Mme la présidente communique à l'Assemblée et dépose le rapport de la directrice de la législation sur le projet de loi d'intérêt privé :

n° 208 Loi concernant certaines aliénations relatives à la maison Robert-Jellard

Le rapport précise que l'avis a été fait et publié conformément aux Règles de fonctionnement concernant les projets de loi d'intérêt privé.

(Dépôt n° 1572-20240509)

M. St-Louis (Joliette) propose que l'Assemblée soit saisie du projet de loi d'intérêt privé n° 208, Loi concernant certaines aliénations relatives à la maison Robert-Jellard.

La motion est adoptée.

M. Jolin-Barrette, leader du gouvernement, propose que le projet de loi d'intérêt privé n° 208 soit renvoyé pour consultation et étude détaillée à la Commission de la culture et de l'éducation et que le ministre de la Culture et des Communications soit membre de ladite commission pour la durée de ce mandat.

La motion est adoptée.

9 mai 2024

Dépôts de documents

M. Girard, ministre des Finances, dépose :

Le rapport annuel 2023 de l'Organisme d'autoréglementation du courtage immobilier du Québec.

(Dépôt n° 1573-20240509)

Mme la présidente dépose :

Le rapport du Commissaire à l'éthique et à la déontologie intitulé *Rapport de la commissaire ad hoc donnant suite à la motion adoptée par l'Assemblée nationale le 7 décembre 2023*.

(Dépôt n° 1574-20240509)

Puis, du consentement de l'Assemblée pour déroger aux articles 19 et 19.1 du Règlement, elle dépose :

Le calendrier des travaux de l'Assemblée pour l'année 2024-2025.

(Dépôt n° 1575-20240509)

Questions et réponses orales

Il est procédé à la période de questions orales des députés.

Votes reportés

L'Assemblée tient les votes reportés le 8 mai 2024 sur la motion proposée par M. Morin (Acadie) et sur la motion d'amendement proposée par M. Cliche-Rivard (Saint-Henri-Sainte-Anne) aux affaires inscrites par les députés de l'opposition.

9 mai 2024

Est d'abord mise aux voix la motion d'amendement de M. Cliche-Rivard (Saint-Henri-Sainte-Anne).

Cette motion se lit comme suit :

QUE la motion du député de l'Acadie soit amendée de la manière suivante :

Ajouter, à la fin du premier alinéa, les mots suivants :
« , sous réserve du droit à la liberté d'expression ».

La motion est adoptée par le vote suivant :

(Vote n° 278 en annexe)

Pour : **94** Contre : **3** Abstention : **0**

Est ensuite mise aux voix la motion telle qu'amendée de M. Morin (Acadie).

Cette motion se lit comme suit :

QUE l'Assemblée nationale rappelle que dans une société libre et démocratique, nul ne devrait condamner le recours aux tribunaux par des citoyens ou des organisations si ceux-ci s'estiment lésés dans leurs droits, sous réserve du droit à la liberté d'expression;

QU'elle rappelle que l'État de droit est un des fondements de la démocratie québécoise.

La motion est rejetée par le vote suivant :

(Vote n° 279 en annexe)

Pour : **24** Contre : **73** Abstention : **0**

9 mai 2024

Motions sans préavis

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 84.3 du Règlement, Mme Labrie (Sherbrooke), conjointement avec Mme Caron (La Pinière), M. Arseneau (Îles-de-la-Madeleine) et Mme Nichols (Vaudreuil), présente une motion concernant le Rendez-vous national sur le maintien à domicile; cette motion ne peut être débattue faute de consentement.

M. St-Pierre Plamondon, chef du troisième groupe d'opposition, conjointement avec M. Roberge, ministre de la Langue française, présente une motion concernant un événement survenu au Comité permanent des langues officielles de la Chambre des communes; cette motion ne peut être débattue faute de consentement.

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 185 du Règlement, M. Roberge, ministre de la Langue française, conjointement avec Mme Ghazal (Mercier) et M. St-Pierre Plamondon, chef du troisième groupe d'opposition, propose :

QUE l'Assemblée nationale réitère que le déclin du français au Québec est une réalité démontrée par de nombreux indicateurs linguistiques;

QU'elle condamne toutes insultes et accusations envers les défenseurs de la seule langue officielle du Québec, le français;

QU'elle demande au gouvernement fédéral de sensibiliser ses représentants à la précarité de la langue française au Québec, notamment dans les institutions internationales en lien avec la francophonie où ils sont présents;

9 mai 2024

QU'elle demande au gouvernement du Canada d'agir avec vigueur afin de défendre et promouvoir le français, et d'adopter les décrets prévus par la réforme de la Loi sur les langues officielles afin de donner au Commissaire aux langues officielles les pouvoirs nécessaires au suivi de la situation du français.

La motion est mise aux voix; un vote électronique est exigé.

La motion est adoptée par le vote suivant :

(Vote n° 280 en annexe)

Pour : 97 Contre : 0 Abstention : 0

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 185 du Règlement, Mme Setlakwe (Mont-Royal–Outremont), conjointement avec M. Zanetti (Jean-Lesage) et Mme Nichols (Vaudreuil), propose :

QUE l'Assemblée nationale prenne acte que le gouvernement caquiste est en possession du Rapport du comité d'expertes sur la maîtrise du français au collégial depuis le 31 janvier 2022;

QU'elle prenne acte que les trois expertes, dans la lettre de présentation du rapport, précisaient qu'il est « urgent d'agir maintenant »;

QU'enfin, elle demande au gouvernement caquiste de faire rapport sur la mise en œuvre des 35 recommandations contenues dans le rapport du comité d'expertes sur la maîtrise du français au collégial, et ce, d'ici le début de la prochaine session parlementaire.

9 mai 2024

La motion est mise aux voix; un vote électronique est exigé.

La motion est adoptée par le vote suivant :

(Vote n° **281** en annexe)

Pour : **97** Contre : **0** Abstention : **0**

Avis touchant les travaux des commissions

M. Caire, leader adjoint du gouvernement, convoque :

- la Commission de l'économie et du travail, afin de poursuivre l'étude détaillée du projet de loi n° 51, Loi modernisant l'industrie de la construction;
- la Commission de l'aménagement du territoire, afin de poursuivre l'étude détaillée du projet de loi n° 57, Loi édictant la Loi visant à protéger les élus et à favoriser l'exercice sans entraves de leurs fonctions et modifiant diverses dispositions législatives concernant le domaine municipal;
- la Commission de la santé et des services sociaux, afin de poursuivre l'étude détaillée du projet de loi n° 37, Loi sur le commissaire au bien-être et aux droits des enfants;
- la Commission des institutions, afin d'entreprendre l'étude détaillée du projet de loi n° 56, Loi portant sur la réforme du droit de la famille et instituant le régime d'union parentale.

M. Lévesque, deuxième vice-président, donne l'avis suivant :

- la Commission des relations avec les citoyens se réunira en séance de travail afin de statuer sur la possibilité que la Commission se saisisse d'une pétition concernant les impacts de la violence conjugale sur les enfants.

9 mai 2024

Renseignements sur les travaux de l'Assemblée

M. Lévesque, deuxième vice-président, informe l'Assemblée que, le vendredi 24 mai 2024, M. Zanetti (Jean-Lesage) s'adressera à M. Roberge, ministre responsable des Relations canadiennes et de la Francophonie canadienne, dans le cadre de l'interpellation portant sur le sujet suivant : « L'indépendance du Québec comme seul levier suffisant pour assurer le financement adéquat de nos services publics, relever le défi de nos ambitions climatiques et voir s'épanouir la culture et l'identité québécoise ».

AFFAIRES DU JOUR

Projets de loi du gouvernement

Adoption

M. Fitzgibbon, ministre de l'Économie, de l'Innovation et de l'Énergie, propose que le projet de loi n° 44, Loi modifiant principalement la Loi sur le ministère de l'Économie et de l'Innovation en matière de recherche, soit adopté.

Après débat, la motion est adoptée à la majorité des voix et, en conséquence, le projet de loi n° 44 est adopté.

Prise en considération de rapports de commissions

L'Assemblée prend en considération le rapport de la Commission des finances publiques qui a procédé à l'étude détaillée du projet de loi n° 60, Loi autorisant la conclusion de conventions collectives d'une durée supérieure à trois ans dans les secteurs public et parapublic.

Après débat, le rapport est adopté.

9 mai 2024

À 11 h 39, à la demande de M. Caire, leader adjoint du gouvernement, M. Lévesque, deuxième vice-président, suspend les travaux jusqu'à 13 heures.

Débats de fin de séance

À 13 h 02, l'Assemblée tient un débat de fin de séance sur une question adressée par M. Cliche-Rivard (Saint-Henri-Sainte-Anne) à Mme Biron, ministre des Relations internationales et de la Francophonie, portant sur le sujet suivant : « La présence du Québec en Israël ».

Mme Biron, ministre des Relations internationales et de la Francophonie, propose l'ajournement des travaux au mardi 21 mai 2024, à 10 heures.

La motion est adoptée.

À 13 h 15, M. Lévesque, deuxième vice-président, lève la séance et, en conséquence, l'Assemblée s'ajourne au mardi 21 mai 2024, à 10 heures.

SANCTION DE PROJETS DE LOI

Le jeudi 9 mai 2024, à 11 h 30, au cabinet de la lieutenant-gouverneure, en présence de Mme Aubé, conseillère à la Direction de la séance et de la procédure parlementaire et représentante du secrétaire général, il a plu à l'honorable Manon Jeannotte, lieutenant-gouverneure du Québec, de sanctionner le projet de loi suivant :

n° 30 Loi modifiant diverses dispositions principalement dans le secteur financier

9 mai 2024

Puis, à 15 h 30, en présence de Mme Beauregard, directrice de la séance et de la procédure parlementaire et représentante du secrétaire général, il a plu à l'honorable Manon Jeannotte, lieutenant-gouverneure du Québec, de sanctionner le projet de loi suivant :

- n° 44 Loi modifiant principalement la Loi sur le ministère de l'Économie et de l'Innovation en matière de recherche

La Présidente

NATHALIE ROY

9 mai 2024

ANNEXE

Votes électroniques

Sur la motion d'amendement de M. Cliche-Rivard (Saint-Henri–Sainte-Anne) :

(Vote n° 278)

POUR - 94

Allaire (CAQ)	Drainville (CAQ)	Labrie (QS)	Prass (PLQ)
Asselin (CAQ)	Dubé (CAQ)	Laforest (CAQ)	Proulx (CAQ)
Bachand (CAQ)	Dufour (CAQ)	Laframboise (CAQ)	Provençal (CAQ)
Bélangier (CAQ)	(Abitibi-Est)	Lafrenière (CAQ)	Reid (CAQ)
(Orford)	Dufour (PLQ)	Lakhoyan Olivier (PLQ)	Rivest (CAQ)
Bélangier (CAQ)	(Mille-Îles)	Lamontagne (CAQ)	Roberge (CAQ)
(Prévost)	Duranceau (CAQ)	LeBel (CAQ)	Rotiroti (PLQ)
Biron (CAQ)	Émond (CAQ)	Lecours (CAQ)	Rouleau (CAQ)
Blouin (CAQ)	Fitzgibbon (CAQ)	(Les Plaines)	Sainte-Croix (CAQ)
Bogemans (CAQ)	Fontecilla (QS)	Lecours (CAQ)	Schmaltz (CAQ)
Boulet (CAQ)	Fortin (PLQ)	(Lotbinière-Frontenac)	Schneeberger (CAQ)
Bussière (CAQ)	Garceau (PLQ)	Leduc (QS)	Setlakwe (PLQ)
Cadet (PLQ)	Gendron (CAQ)	Lefebvre (IND)	Simard (CAQ)
Carmant (CAQ)	Ghazal (QS)	Lemay (CAQ)	Skeete (CAQ)
Caron (CAQ)	Girard (CAQ)	Lemieux (CAQ)	St-Louis (CAQ)
(Portneuf)	(Lac-Saint-Jean)	Lévesque (CAQ)	Tanguay (PLQ)
Caron (PLQ)	Girard (CAQ)	(Chapleau)	Tardif (CAQ)
(La Pinière)	(Groulx)	Maccarone (PLQ)	Thouin (CAQ)
Champagne Jourdain	Grandmont (QS)	Malette (CAQ)	Tremblay (CAQ)
(CAQ)			(Dubuc)
Charest (CAQ)	Guilbault (CAQ)	Martel (CAQ)	Tremblay (CAQ)
Charette (CAQ)	Guillemette (CAQ)	Massé (QS)	(Hull)
Chassin (CAQ)	Haytayan (CAQ)	McGraw (PLQ)	Zanetti (QS)
Cliche-Rivard (QS)	Hébert (CAQ)	Montigny (CAQ)	
D'Amours (CAQ)	Jacques (CAQ)	Morin (PLQ)	
Derraji (PLQ)	Jeannotte (CAQ)	Nichols (IND)	
Déry (CAQ)	Jolin-Barrette (CAQ)	Picard (CAQ)	
Dionne (CAQ)	Julien (CAQ)	Poulet (CAQ)	
Dorismond (CAQ)	Kelley (PLQ)	Poulin (CAQ)	

CONTRE - 3

Arseneau (PQ)	St-Pierre Plamondon
Paradis (PQ)	(PQ)

9 mai 2024

Sur la motion telle qu'amendée de M. Morin (Acadie) :

(Vote n° 279)

POUR - 24

Cadet (PLQ)	Fontecilla (QS)	Lakhoyan Olivier (PLQ)	Prass (PLQ)
Caron (PLQ) (La Pinière)	Fortin (PLQ)	Leduc (QS)	Rotiroti (PLQ)
Cliche-Rivard (QS)	Garceau (PLQ)	Maccarone (PLQ)	Setlakwe (PLQ)
Derraji (PLQ)	Ghazal (QS)	Massé (QS)	Tanguay (PLQ)
Dufour (PLQ) (Mille-Îles)	Grandmont (QS)	McGraw (PLQ)	Zanetti (QS)
	Kelley (PLQ)	Morin (PLQ)	
	Labrie (QS)	Nichols (IND)	

CONTRE - 73

Allaire (CAQ)	Déry (CAQ)	Jolin-Barrette (CAQ)	Poulet (CAQ)
Arseneau (PQ)	Dionne (CAQ)	Julien (CAQ)	Poulin (CAQ)
Asselin (CAQ)	Dorismond (CAQ)	Laforest (CAQ)	Proulx (CAQ)
Bachand (CAQ)	Drainville (CAQ)	Laframboise (CAQ)	Provençal (CAQ)
Bélanger (CAQ) (Orford)	Dubé (CAQ)	Lafrenière (CAQ)	Reid (CAQ)
Bélanger (CAQ) (Prévost)	Dufour (CAQ) (Abitibi-Est)	Lamontagne (CAQ)	Rivest (CAQ)
Biron (CAQ)	Duranceau (CAQ)	LeBel (CAQ)	Roberge (CAQ)
Blouin (CAQ)	Émond (CAQ)	Lecours (CAQ) (Les Plaines)	Rouleau (CAQ)
Bogemans (CAQ)	Fitzgibbon (CAQ)	Lecours (CAQ) (Lotbinière-Frontenac)	Sainte-Croix (CAQ)
Boulet (CAQ)	Gendron (CAQ)	Lefebvre (IND)	Schmaltz (CAQ)
Bussière (CAQ)	Girard (CAQ) (Lac-Saint-Jean)	Lemay (CAQ)	Schneeberger (CAQ)
Carmant (CAQ)	Girard (CAQ) (Groulx)	Lemieux (CAQ)	Simard (CAQ)
Caron (CAQ) (Portneuf)	Guilbault (CAQ)	Lévesque (CAQ)	Skeete (CAQ)
Champagne Jourdain (CAQ)	Guillemette (CAQ)	(Chapleau)	St-Louis (CAQ)
Charest (CAQ)	Haytayan (CAQ)	Mallette (CAQ)	St-Pierre Plamondon (PQ)
Charette (CAQ)	Hébert (CAQ)	Martel (CAQ)	Tardif (CAQ)
Chassin (CAQ)	Jacques (CAQ)	Montigny (CAQ)	Thouin (CAQ)
D'Amours (CAQ)	Jeannotte (CAQ)	Paradis (PQ)	Tremblay (CAQ) (Dubuc)
		Picard (CAQ)	Tremblay (CAQ) (Hull)

9 mai 2024

Sur la motion de M. Roberge, ministre de la Langue française, conjointement avec Mme Ghazal (Mercier) et M. St-Pierre Plamondon, chef du troisième groupe d'opposition :

(Vote n° 280)

POUR - 97

Allaire (CAQ)	Dorismond (CAQ)	Labrie (QS)	Prass (PLQ)
Arseneau (PQ)	Drainville (CAQ)	Laforest (CAQ)	Proulx (CAQ)
Asselin (CAQ)	Dubé (CAQ)	Laframboise (CAQ)	Provençal (CAQ)
Bachand (CAQ)	Dufour (CAQ)	Lafrenière (CAQ)	Reid (CAQ)
Bélanger (CAQ)	(Abitibi-Est)	Lakhoyan Olivier (PLQ)	Rivest (CAQ)
(Orford)	Dufour (PLQ)	Lamontagne (CAQ)	Roberge (CAQ)
Bélanger (CAQ)	(Mille-Îles)	LeBel (CAQ)	Rotiroti (PLQ)
(Prévost)	Duranceau (CAQ)	Lecours (CAQ)	Rouleau (CAQ)
Biron (CAQ)	Émond (CAQ)	(Les Plaines)	Sainte-Croix (CAQ)
Blouin (CAQ)	Fitzgibbon (CAQ)	Lecours (CAQ)	Schmaltz (CAQ)
Bogemans (CAQ)	Fontecilla (QS)	(Lotbinière-Frontenac)	Setlakwe (PLQ)
Boulet (CAQ)	Fortin (PLQ)	Leduc (QS)	Simard (CAQ)
Bussière (CAQ)	Garceau (PLQ)	Lefebvre (IND)	Skeete (CAQ)
Cadet (PLQ)	Gendron (CAQ)	Lemay (CAQ)	St-Louis (CAQ)
Caire (CAQ)	Ghazal (QS)	Lemieux (CAQ)	St-Pierre Plamondon (PQ)
Carmant (CAQ)	Girard (CAQ)	Lévesque (CAQ)	Tanguay (PLQ)
Caron (CAQ)	(Groulx)	(Chapleau)	Tardif (CAQ)
(Portneuf)	Girard (CAQ)	Maccarone (PLQ)	Thouin (CAQ)
Caron (PLQ)	(Lac-Saint-Jean)	Malette (CAQ)	Tremblay (CAQ)
(La Pinière)	Grandmont (QS)	Martel (CAQ)	(Dubuc)
Champagne Jourdain (CAQ)	Guilbault (CAQ)	Massé (QS)	Tremblay (CAQ)
Charest (CAQ)	Guillemette (CAQ)	McGraw (PLQ)	(Hull)
Charette (CAQ)	Haytayan (CAQ)	Montigny (CAQ)	Zanetti (QS)
Chassin (CAQ)	Hébert (CAQ)	Morin (PLQ)	
Cliche-Rivard (QS)	Jacques (CAQ)	Nichols (IND)	
D'Amours (CAQ)	Jeannotte (CAQ)	Paradis (PQ)	
Derraji (PLQ)	Jolin-Barrette (CAQ)	Picard (CAQ)	
Déry (CAQ)	Julien (CAQ)	Poulet (CAQ)	
Dionne (CAQ)	Kelley (PLQ)	Poulin (CAQ)	

9 mai 2024

Sur la motion de Mme Setlakwe (Mont-Royal–Outremont), conjointement avec M. Zanetti (Jean-Lesage) et Mme Nichols (Vaudreuil) :

(Vote n° 281)

POUR - 97

Allaire (CAQ)	Dorismond (CAQ)	Labrie (QS)	Prass (PLQ)
Arseneau (PQ)	Drainville (CAQ)	Laforest (CAQ)	Proulx (CAQ)
Asselin (CAQ)	Dubé (CAQ)	Laframboise (CAQ)	Provençal (CAQ)
Bachand (CAQ)	Dufour (CAQ)	Lafrenière (CAQ)	Reid (CAQ)
Bélanger (CAQ)	(Abitibi-Est)	Lakhoyan Olivier (PLQ)	Rivest (CAQ)
(Orford)	Dufour (PLQ)	Lamontagne (CAQ)	Roberge (CAQ)
Bélanger (CAQ)	(Mille-Îles)	LeBel (CAQ)	Rotiroti (PLQ)
(Prévost)	Duranceau (CAQ)	Lecours (CAQ)	Rouleau (CAQ)
Biron (CAQ)	Émond (CAQ)	(Les Plaines)	Sainte-Croix (CAQ)
Blouin (CAQ)	Fitzgibbon (CAQ)	Lecours (CAQ)	Schmaltz (CAQ)
Bogemans (CAQ)	Fontecilla (QS)	(Lotbinière-Frontenac)	Setlakwe (PLQ)
Boulet (CAQ)	Fortin (PLQ)	Leduc (QS)	Simard (CAQ)
Bussière (CAQ)	Garceau (PLQ)	Lefebvre (IND)	Skeete (CAQ)
Cadet (PLQ)	Gendron (CAQ)	Lemay (CAQ)	St-Louis (CAQ)
Caire (CAQ)	Ghazal (QS)	Lemieux (CAQ)	St-Pierre Plamondon (PQ)
Carmant (CAQ)	Girard (CAQ)	Lévesque (CAQ)	Tanguay (PLQ)
Caron (CAQ)	(Groulx)	(Chapleau)	Tardif (CAQ)
(Portneuf)	Girard (CAQ)	Maccarone (PLQ)	Thouin (CAQ)
Caron (PLQ)	(Lac-Saint-Jean)	Mallette (CAQ)	Tremblay (CAQ)
(La Pinière)	Grandmont (QS)	Martel (CAQ)	(Dubuc)
Champagne Jourdain (CAQ)	Guilbault (CAQ)	Massé (QS)	Tremblay (CAQ)
Charest (CAQ)	Guillemette (CAQ)	McGraw (PLQ)	(Hull)
Charette (CAQ)	Haytayan (CAQ)	Montigny (CAQ)	Zanetti (QS)
Chassin (CAQ)	Hébert (CAQ)	Morin (PLQ)	
Cliche-Rivard (QS)	Jacques (CAQ)	Nichols (IND)	
D'Amours (CAQ)	Jeannotte (CAQ)	Paradis (PQ)	
Derraji (PLQ)	Jolin-Barrette (CAQ)	Picard (CAQ)	
Déry (CAQ)	Julien (CAQ)	Poulet (CAQ)	
Dionne (CAQ)	Kelley (PLQ)	Poulin (CAQ)	